



Le

AUTORISATION
relative à
Inhumation en caveau d'attente

Le Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le règlement des cimetières du 31 Janvier 2014 ;

Vu le certificat médical de décès, du ;
Vu la déclaration de soins de conservation, du ;
Vu la déclaration de transport de corps, du ;
Vu l'autorisation de mise en bière, du ;
Vu l'autorisation de crémation, du ;

Considérant la demande émise par le ou les concessionnaire, ayant-droit, mandataire :

Prénom NOM				
Parenté Qualité Date mandat				
Adresse du domicile				
Date Signature				

Relative à l'opération funéraire :

Pour le défunt (Prénom NOM) Adresse du domicile du défunt	
Date, heure, lieu du décès Date, heure et lieu des obsèques	
Date, heure de l'opération funéraire Case n° caveau d'attente Effectuée par l'entreprise	

AUTORISE

Article 1 : Autorise l'entreprise, en présence du ou des demandeurs, ou de leur représentant, à :
ouvrir la case n° du caveau d'attente et à inhumer le défunt ;

Article 2 : Le présent acte est transmis :

- à l'entreprise de pompes funèbres ci-dessus désignée, à charge pour elle d'en transmettre un exemplaire à tous les demandeurs ;
- à un concessionnaire, et à défaut, à un ayant droit, à charge pour lui d'en transmettre un exemplaire aux éventuels autres demandeurs et à l'entreprise de pompes funèbres ;
- à la police municipale.

Signature Maire